

JOURNAL DE LA HAYE.

Le Haye. Provincas.

Le Haye.	26 fl.	30 fl.
Provincas.	14 »	16 »
Années.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS, les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Loge Nieuwstraat,
derrière le Prinsegracht, Noord 2/2

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, Libraire,
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de ports

LA HAYE, 21 Août.

Les députés indépendants et le mandat impératif.

La chambre des députés de France a commencé la vérification des pouvoirs, et a déjà validé l'élection d'un grand nombre de députés.

La vérification des pouvoirs de la nouvelle chambre fera connaître bien des faits inconnus, et va soulever surtout une question importante, qui était restée jusqu'ici en France dans le domaine de la théorie: c'est celle du mandat impératif, publiquement proposé par certains électeurs et très-réellement signé par certains candidats. C'est là un fait nouveau et grave: car, outre qu'il viole manifestement l'esprit de la charte, ce mandat n'a été généralement accepté par certains candidats que pour acquiescer à un point de vue étrangers à leur parti, lorsque ce parti ne suffisait pas à leur assurer la majorité.

L'Époque, qui s'occupe aujourd'hui de cette question, fait ressortir tout ce que ce fait a d'immoral et d'inconstitutionnel. Les termes de la charte les lois sont discutées et votées librement par les deux chambres; or, lorsque des candidats ont consenti à se laisser imposer par des électeurs une solution toute faite sur une question donnée, il est évident que ces députés n'ont plus aucune liberté; que la discussion, quelque approfondie qu'elle soit, de quelques documents nouveaux qu'elle s'entoure, quelque lumière qu'elle produise, est complètement sans action sur eux, et que, dans ces cas, la loi n'est pas faite par la chambre, mais par les électeurs. Le mandat impératif, ainsi proposé et accepté, supprime donc complètement le libre arbitre des représentants du pays, annule l'action des chambres, et livre la confection des lois à des intérêts particuliers ou à des convictions isolées, qui doivent accepter la majorité, et non la dominer.

La chambre doit être frappée de l'atteinte profonde que de pareils faits, s'ils étaient encouragés, porteraient à l'esprit et à la lettre de la charte. Au lieu d'être sérieusement discutées dans le parlement, les lois seraient faites par les comités directeurs des collèges, et au lieu d'être le résultat du vœu des majorités, librement exprimé, elles deviendraient l'écho des passions individuelles et des intérêts exclusifs.

D'un autre côté, le mandat impératif accepté et signé, cette année, par certains candidats, n'émane même pas de la majorité des collèges qui les ont élus. Ce mandat est l'œuvre des minorités impuissantes, desquelles ces candidats ne se sont rapprochés qu'au moment de leur nomination.

Ainsi, d'un côté, des ministres parviendront, contrairement à l'esprit et à la lettre de la charte, à faire prévaloir leur sentiment à la chambre, contre le vœu des majorités; et d'un autre côté, des candidats sans conviction, poussés seulement par une ambition égoïste et sans règle, n'ont pas rougi d'aliéner leur conviction sur des questions importantes, et de se faire les esclaves d'un parti politique qui n'est pas le leur.

Quand un tel désordre soit flagrant et un tel scandale, honneur à un vaillant homme. Ainsi un candidat de la gauche, nommé Pottiers, a signé manifestement un mandat impératif, imposé

par les légitimistes; et il a eu soin de ne laisser publier ce mandat qu'après sa nomination, qu'il eût certainement empêché. Les électeurs de la gauche ne lui avaient évidemment donné leurs suffrages qu'en raison de la connaissance qu'ils croyaient avoir de ses opinions; et il a surpris leur bonne foi, en ne laissant rendre publique l'acceptation d'un mandat légitimiste que lorsque les électeurs ne pouvaient plus revenir sur leur détermination.

Un arrêté royal en date du 3 juillet dernier institue pour la ville de Leeuwardé une chambre de commerce, composée de douze membres choisis parmi les négociants et fabricants établis à Leeuwardé et dans les autres villes de la Frise. Par ce même arrêté ont été nommés membres de cette chambre de commerce: M. H. C. Knorre; J. Wybrands; J. Heerboldt; H. C. Wouda; D. Fontein; A. Rodenhuis; A. Harmens; L. R. Fontein; H. A. Tromp; B. Halbertsma; D. Zeper et L. W. Braudtsma.

Les journaux espagnols mandent que l'escadre commandée par S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas a quitté Gibraltar le 7 de ce mois, se rendant à Malte et à Alexandrie.

Une des frégates, maltraitée par la mer, a été secourue par le bateau à vapeur français le *Montana*, qui lui a donné toute l'assistance dont elle avait besoin.

On a reçu ici la nouvelle de la mort, arrivée à Londres le 17 de ce mois, de M. le baron Dedel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la Grande-Bretagne.

M. le gouverneur du duché de Limbourg vient d'informer son collègue de Liège que, par arrêté royal du 4 août courant, le roi des Pays-Bas a décrété la construction de la Hutte à la Planck vers Aube. Ce haut fonctionnaire annonce en même temps que les états provinciaux du Limbourg statueront, dans leur prochaine session, sur l'embranchement de Terindén à Fouron-Comte.

M. G. S. de Veer, ancien secrétaire-gouverneur de Surinam, nommé récemment référendaire pour les affaires des Indes-Occidentales au département des colonies, est arrivé au Helder le 18 de ce mois avec sa famille, à bord du navire la *Wilhelmine*. Il est remplacé à Surinam par M. J. E. Lisman, qui a été nommé secrétaire-gouverneur de la colonie ad interim.

La fermeture de l'entrée du port de Curaçao, qui depuis 1834 n'avait pas eu lieu, a été pratiquée de nouveau le 4 mai dernier. Des sept heures du matin la garnison se trouvait sous les armes; à huit heures on ferma l'entrée du port et l'on tendit les chaînes; pendant cette opération les batteries du port firent un feu croisé bien nourri. Des deux côtés du port les troupes étaient rangées en bataille; à huit heures dix minutes le feu avait cessé, les troupes se retirèrent et en six minutes de temps le port fut de nouveau ouvert.

Une foule considérable de spectateurs assista à cette expérience pratique qui s'est faite avec une parfaite précision. On a eu de nouveau la preuve qu'en cas de besoin le port de Curaçao pouvait être instantanément fermé et vigoureusement défendu.

que les plus sûrs et les plus droits sont toujours les meilleurs. — Et puis, dit-il, allons déjeuner chez la reine. Elle était belle comme le jour le plus beau et le ciel le plus pur.

«Je demandai au roi comment s'appelait un joli officier qui défilait devant moi. Il me dit: C'est mon frère Guillaume, que je vous présenterai tantôt. Il me présenta aussi tous les officiers qui avaient fait la guerre de Sept ans, me conta leurs blessures, leurs actions, et voulut que nous en parlions ensemble. Il nous écoutait avec intérêt. Je fus successivement introduit près de tous les membres de la famille royale. Le prince Guillaume est de la plus charmante figure, aimable, attirant. Le prince Henri ne l'est pas autant, mais c'est un bel homme. Tous les deux sont bons et sûrs et braves, j'en réponds. Le prince Louis Ferdinand de Prusse est un héros de roman, d'histoire et de la fable. Il aurait été un demi-dieu dans ce temps-là. C'est Mars, Adonis, Alcibiade à la fois, avec amabilité, grâce et facilité. Quel talent militaire! quelle belle valeur! quelle humanité!

«Je vois, me dit Frédéric-Guillaume, de la cordialité entre vos officiers et les miens, et cela me fait plaisir. — Je voudrais, sire, lui répondis-je, que pour n'en pas faire à tous les prouillons de l'Europe et à Brouillon I^{er} (Napoléon), l'univers en fût instruit. On respecterait davantage nos deux cours. Je prie votre majesté de faire pénétrer le premier ministre, général, parent, courtisan, qui que ce soit, qui ose dire encore que nous sommes des ennemis naturels. — Oh! on me l'a dit bien souvent, me répondit-il avec une bonhomie vraiment charmante. — Je souhaite, continua-t-il, que l'empereur en fasse autant. Je le lui dirai à mon retour (et je le lui ai dit), car, ajoutai-je, où est l'Allemagne, si ce n'est vous, sire, et lui? Même langue, même intérêt; sans cela, point de patrie. Brouillon I^{er}, électeur de Hanovre, de Trèves, de Cologne, de Mayence, qui, dans huit jours, s'il veut, le sera de Baden, Wurtemberg et Bavière, dont il incorpore les troupes dans les siennes, en faisant ces trois souverains chefs de bataillon, est empereur d'Occident. Le roi a souri à ce nom d'électeurs officiers français, mais d'un sourire amer. — On a confiance dans M. de Hardenberg, lui dis-je; je le crois bon gentilhomme. — C'est pour cela que je l'ai pris, me répondit-il. — Sire, que vos deux majestés se donnent la main par écrit, pour se la prêter en cas d'attaque ou de plus d'humiliation. Qu'aucun de vos ministres, qu'aucun cabinet n'en soit instruit, et qu'un ordre cacheté au général prussien et autrichien des frontières ne s'ouvre que lorsqu'on le leur dira. Il contiendra de la part de votre majesté l'ordre de marcher dans une heure pour balayer l'électorat d'Hanovre, et de la part de l'empereur, d'aller reprendre la Suisse.

«Le jeune Frédéric-Guillaume III n'a pas souri cette fois-ci; il a approuvé, réfléchi, et après un air sérieux pour un moment, il me dit: Vous voyez ce que je viens de faire pour Rumboldt. (2) — Je voudrais, sire, qu'on le

Le *Nieuwe Rotterdamse Courant* contient une lettre qui lui a été communiquée sur la culture du riz dans notre pays, dont il résulte que déjà en 1844 un agronome avait essayé de cultiver une très petite partie de riz, mais que le résultat en fut d'abord insignifiant. Un nouvel essai de culture fait à la fin de l'année 1845 sur une étendue de terrain de 15 pieds de long sur 4 pieds de large, a donné, suivant la déclaration de l'agronome, une quantité de huit litres de riz. Au commencement d'avril 1846, on a fait une nouvelle semence sur un terrain de 70 pieds de long sur 23 pieds de large. La grande sécheresse et les chaleurs de cette année ont nui au développement de la tige; au 1^{er} août dernier on a récolté 27 litres de riz et le fait a été constaté. Un agronome, des environs de Vucht, a fait aussi cette année un pareil essai, et le résultat obtenu a été des plus satisfaisants.

La plante de riz qui ressemble beaucoup à celle de l'Inde, donne quatre tiges et quelquefois même davantage; chaque tige porte un épi avec deux rangées de dix à onze grains, en sorte que la plante se reproduit au centuple.

Ces essais donnent la preuve que même dans les étés d'une grande sécheresse, le riz peut être cultivé dans notre pays avec succès, et donner des résultats très satisfaisants. La connaissance de ce fait engagera nos agronomes à se livrer à de nouveaux essais.

Le gouvernement du Paraguay vient de modifier considérablement son tarif des douanes. Tous les instruments d'agriculture, d'industrie, de navigation, de sciences et d'art entreront en franchise de droits. Les différentes catégories de droits d'importation sont abolies. Les marchandises désignées au tableau I, payeront 25 p. c. de droit. Ces marchandises sont la soie brute et filée; les articles de soie et de laine, rubans, dentelles, etc., montres et horloges; meubles et sellerie, vêtements confectionnés, vins, liqueurs, sel, beurre et passementerie. Toutes les autres marchandises indistinctement payeront un droit de 20 p. c.

Bien que la nouvelle convention entre la Prusse et le Danemark accorde au commerce prussien, dans la Baltique, des avantages assez considérables et qu'elle soit par conséquent la première concession des Danois, on n'en regarde pas moins l'état actuel comme éminemment provisoire et devant, dans dix ans, faire place à un abaissement définitif des droits du Sund, sur le taux du minimum nécessaire pour le maintien des phares et autres établissements utiles à la navigation. Car cette circonstance anormale que de voir se composer la plus grande partie des revenus d'un pays par un taux que lui paient les sujets du reste du monde, et cela seulement parce qu'ils passent près des côtes de ce pays, en allant dans la mer ou en revenant, — cette anomalie, disons-nous, ne peut plus être longtemps maintenue, dans un temps pareil au nôtre, où toutes les nations aspirent à l'indépendance.

Quant à l'Angleterre, quoiqu'elle proclame la liberté commerciale, laisse subsister le droit du Sund; ce fait a sa raison dans l'intérêt bien entendu du commerce anglais; car la navigation et le commerce anglais n'ont pas d'entrepôt plus favorable et mieux situé sur tout le continent que Hambourg, et ce qui favorise le plus le commerce de Hambourg, ce sont les droits du

pendit pour fâcher encore davantage votre majesté et toute l'Europe. Un petit rire du roi, et puis: — Je suis fâché que ces diables d'Anglais aient fait la vilénie de prendre sans déclaration de guerre ces vaisseaux à l'Espagne. C'est encore un des bonheurs de cet homme (en pensant à Bonaparte). — Sire, cela ne le justifiera pas au moins du duc d'Enghien.

«On est moins libre avec un roi à la tête de sa garnison de Potsdam qu'avec un roi qui court le monde, qu'on voit au bain et qui tout en professant d'être chevalier, n'est jusqu'à présent qu'un chevalier errant. C'est ce qui fait qu'un jour qu'il me fatiguait de sa chevalerie, je lui dis: Sire, vos intentions sont superbes; mais elles ne s'exécuteront point, à moins que vous ne donniez rendez-vous à trois de vos camarades et que vous leur disiez: Foi de gentilhomme, jurons-nous une alliance éternelle. — Et j'en demande pardon à votre majesté, c'est un terme militaire que j'entends et que je n'ose prononcer. — Misérable qui s'en dédit!

«Voilà deux mois que je parlais de tout cela à Berlin. On y était échauffé ainsi qu'à Pétersbourg et presque à Vienne; Müllendorff avec qui je buvais tous les jours trois bouteilles de vin de Champagne, brave et aimable octogénaire, plus que tous les jeunes gens, Rumboldt est redevenu de glace, même sur les nouveaux royaumes qui se forment. A la guerre, en politique et en amour, si l'on manque le moment, il ne se trouve plus.

«Tant pis pour l'Europe, qui est une vieille coquille qui a perdu ses dents! Belle conclusion et digne de l'exorde! Décidément le prince avait eu raison de mépriser les affaires et de les laisser à ceux qui s'imaginent les conduire. «Le monde, a-t-il dit dans ses Pensées, et je ne crois pas que philosophe ancien ou moderne ait poussé l'indifférence plus loin, est une boule que Dieu fait rouler. Elle ne va peut-être pas toujours bien, mais elle va toujours. On dit: si cet homme qui remplit bien sa place vient à mourir, comment fera-t-on? Il est remplacé et cela va. On dit: si nous ne faisons pas cette chose cette année, qu'est-ce qui arrivera? rien. Si tel changement n'a pas lieu dans l'administration, tout est perdu; non, non, s'en tire. Il faut faire et faire à chacun son devoir. Et quand on a fait pas, cela revient encore à peu près au même. (3)»

Laissons donc là le ménage de l'Europe qu'un amphibie bouleverse, et comme dit Candide, travaillons à notre jardin. Bien que le temps est grandement venu de nous ranger, l'âge avancé a grands pas, il faudra faire une fin, une fin qui ne soit pas indigne d'une si belle vie. Le prince y songe; mais comme tout ce qu'il fait, à loisir, il se laisse aller au charme du repos. Sa fortune s'est améliorée. S'il ne pense plus à recouvrer sa splendeur d'autrefois, le czar Paul I^{er} et la paix de Lunéville l'ont mis à l'abri du besoin. Il faut citer d'abord le trait du fils de Catherine, car il fait honneur à sa mémoire:

«Si j'avais voulu écrire à notre empereur et à l'impératrice de Russie du

FRAGMENTS INÉDITS

DES

MOIRES DU MARÉCHAL PRINCE DE LIGNE. (1)

La facilité de voir le souverain de qui dépendait le succès de la nouvelle coalition prête à éclater, réveilla le zèle du prince contre la révolution qui menaçait le nouveau César qui, fort de la division des cours de Vienne et de Berlin, dictait ses lois à l'Allemagne. Il voulut contribuer à les empêcher. Il avait déjà fait une tentative de cette nature dans une autre circonstance, comme on va voir:

Il ne faut avoir se servir des espèces. Lorsque notre cour était broyée par cette de Russie, moi indigne, vraie mouche de coche, je les racommodai par une entrevue chez moi entre Trauttmansdorff et M. d'Entrailles. Celui-ci, pour se faire un mérite, et sensible à la confiance que j'exigeai du premier, rapprocha tellement par son esprit et son habile correspondance les deux empereurs, qu'ils s'écrivirent de la meilleure foi possible les plus belles choses du monde. Le roi de Prusse qui le sait, se met aussi à avoir des lettres de Trauttmansdorff. Il n'y aurait point eu d'Archichancelier en France. Un reste d'influence Thugutine s'aperçoit de partout. On renvoie Trauttmansdorff et la méfiance et l'aigreur se remplacent l'un par l'autre, la sûreté de l'Europe et l'union.

Le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche pouvait être tenté plus facilement. La politique équivoque de M de Hardenberg avait soulevé l'opinion en Allemagne. Frédéric-Guillaume lui-même était ébranlé, et le prince de Ligne voulait joindre les séductions de sa parole, dans des causes familières, aux attaques que la reine faisait chaque jour sur l'esprit de son royal époux. Peut-être le prince se flattait-il, s'il réussissait à porter un coup décisif à la politique de neutralité, de contraindre ensuite le cabinet autrichien à compléter avec lui. Tout ambassadeur-marron qu'on peut dire qu'il était, il ne fut pas un diplomate ordinaire, tant il montra d'originalité dans sa manière de procéder dans cette négociation assurément jusqu'à ce jour ignorée: c'était de Prusse, lorsque j'étais l'autre jour à Berlin, ma reçut avec courtoisie à l'ambassade, à Potsdam, où il ne voit personne. Quel froid il me fit! Je ne pus aller que de sa garnison, qu'il me montra. Puis il me dit: Venez dans ma chambre, à ma cheminée. Passons par ce petit escalier qui n'est pas habitué. Comme il n'a pas de prétention à l'être, je lui dis

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.
(2) Sir George Rumboldt, le ministre anglais à Hambourg, fut arrêté à sa maison de campagne située dans le territoire de cette ville libre, dans la nuit du 25 octobre (1804), en vertu d'un ordre d'arrestation signé par le ministre fran-

çais de la police à Paris, et conduit immédiatement dans cette capitale où il fut enfermé au Temple. — *Atison*, 5^o vol.
(3) *Lettres et Pensées*, etc., page 278.

Sund, qui entravent le commerce des ports prussiens de la Baltique et forcent toute cette partie de l'Allemagne de tirer les denrées coloniales des entrepôts anglais à Hambourg, au lieu de les aller chercher directement. Aussi, les dernières concessions faites par le Danemark à la Prusse auront-elles la conséquence très-importante de voir prendre un nouvel essor à la navigation des ports prussiens dans la Baltique. (Gaz. d'Amst.)

L'importance de la question d'Irlande nous engage à reproduire le résumé suivant du discours prononcé par lord John Russell, en présentant les mesures dont nous avons parlé hier :

A la fin de l'année dernière, a dit le noble lord, la perte d'une grande partie de la récolte des pommes de terre en Irlande, fit naître des appréhensions d'autant plus grandes et plus sérieuses qu'elle coïncidait avec le résultat peu favorable des récoltes de céréales; que les pommes de terre forment la base principale de l'alimentation du peuple irlandais; que le caractère de la maladie était, pour ainsi dire, inconnu; que personne n'en pouvait apprécier l'étendue non plus que celle du dommage occasionné par elle; et enfin que la majeure partie de la population irlandaise est dans un grand état de misère, et se trouve même souvent dans l'impossibilité d'acheter les pommes de terre nécessaires à sa subsistance. Il résulte des documents statistiques et autres, qu'en Irlande la plupart des travailleurs ne reçoivent des salaires très-insuffisants que pendant une partie de l'année, et que pendant le reste de l'année ils se nourrissent uniquement de pommes de terre de qualité tout à fait inférieure.

Toutes ces circonstances étaient de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes au gouvernement. Je n'examine pas les autres mesures qu'il crut devoir prendre, je ne m'occupe que de celles qui avaient pour objet de porter remède aux besoins matériels du moment. La première fut de donner des ordres pour que la maison Baring et Co lui procurât une certaine quantité de maïs. J'ajouterai que, par une sage précaution, cette mesure put rester longtemps ignorée tant en Angleterre qu'en Irlande, et elle troubla à un degré moindre le commerce régulier du pays que si elle eût été attendue et exploitée d'avance par les spéculateurs. Une autre mesure que prit le gouvernement, fut de contribuer pour des sommes importantes au produit de souscriptions volontaires. Ces souscriptions produisirent une somme de plus de 100,000 liv.

Le gouvernement ordonna ensuite, pour procurer du travail aux classes nécessiteuses, l'exécution de grands travaux tant au compte du trésor public qu'au compte des comtés qui devaient rembourser à l'Etat la moitié des sommes avancées. Ces diverses mesures ont coûté : les achats de maïs, 135,000 liv.; les contributions aux souscriptions volontaires, 68,000 liv.; les frais d'exécution de travaux publics, 852,481 liv. dont 494,851 liv., remboursables par les comtés.

Quant à l'étendue du mal auquel ces secours devaient porter remède, elle n'a jamais été bien connue. Les uns ont estimé la perte des pommes de terre à un quart, d'autres à un huitième, d'autres encore à la moitié des récoltes. Ce qui est certain, c'est que la perte était fort grande et que les mesures adoptées par le gouvernement ont eu les meilleurs effets pour diminuer la détresse dont cette calamité menaçait l'Irlande. Du travail et des aliments furent fournis à des populations affamées et poussées au désespoir par le dénuement le plus complet. On parvint ainsi à éviter des dangers dont la tranquillité de l'Irlande était menacée. Le nombre des cas de fièvre fut moins considérable que les années précédentes. Non moins de 102,135 personnes furent employées aux travaux publics commandés par le gouvernement. L'importation du blé turc eut également d'heureux effets. La livre qui se vendait 1 den., suffisait à l'alimentation d'un jour d'un ouvrier robuste. Beaucoup de propriétaires firent également exécuter de grands travaux sur leurs terres, et quoique nous manquions de données statistiques à ce sujet, nous pouvons déclarer qu'ils contribuèrent également à alléger les souffrances publiques.

Dependant il ne faudrait pas que ces mesures extraordinaires devinssent permanentes ni même périodiques, car elles jetteraient une grande perturbation dans le commerce du pays, elles entraîneraient un déplacement dangereux dans la distribution des travailleurs. Ensuite quelques abus se sont glissés dans la répartition des bienfaits votés par la législature. Des individus ont obtenu des secours ou du travail qui n'y avaient aucun droit, et qui ont pour effet d'en priver ceux qui avaient des titres à leur obtention et de laisser beaucoup d'industries particulières dans l'embarras faute d'ouvriers suffisants, quoiqu'elles offrirent des salaires beaucoup plus élevés que ceux alloués par le bureau des travaux publics.

En conséquence, le ministère a dû examiner avec attention de quelle manière il vous proposera de fournir du travail aux classes travailleuses en Irlande, en laissant, en ce qui concerne l'application des mesures que vous adopterez, des pouvoirs assez étendus aux mains du gouvernement, qui

vous rendra compte ultérieurement de l'usage qu'il aura cru devoir en faire. Le gouvernement pense qu'en ce qui concerne les travaux publics à exécuter, les frais n'en devraient pas être couverts au moyen d'un crédit parlementaire, mais au moyen d'un emprunt remboursable par les comtés. En conséquence, je proposerai un bill qui autorisera le lord-lieutenant à convoquer des sessions par baronies ou par comtés, en vue de faire décréter l'exécution de travaux publics et de procurer du travail aux classes pauvres, ces sessions étant d'ailleurs autorisées à décider quels travaux il convient d'exécuter sous la surveillance et le contrôle du bureau des travaux publics, et sans l'approbation du gouvernement. La trésorerie ferait l'avance des fonds nécessaires, remboursables en dix années et portant intérêt à 3 1/2 p. c. Quant au mode de remboursement, le taux des termes successifs serait réglé sur la base de l'assiette de la taxe des pauvres, de manière que la charge pesât le moins lourdement possible sur les classes peu aisées. Cependant ce système ne saurait être applicable dans les districts tout à fait pauvres, et je proposerai qu'une somme de 50,000 liv. soit mise à la disposition du gouvernement qui fera exécuter à son compte les travaux nécessaires dans ces comtés.

Je proposerai également que des commissaires soient nommés sur les divers points de l'Irlande; ils correspondront avec le commissaire principal qui résidera à Dublin et le tiendront au courant de tout ce qui a rapport aux subsistances, et en général à la détresse publique. Je proposerai de laisser au commerce le soin d'approvisionner le pays. Je pense que de cette façon les marchés seront mieux fournis que si le gouvernement intervenait. Je propose également que le gouvernement s'abstienne de gêner en rien le commerce en gros et en détail.

Enfin, le pouvoir exécutif, instruit par l'expérience, s'efforcera d'éviter les abus signalés dans le mode de répartition des secours l'année dernière. Toutefois, pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, je dois déclarer que jamais l'administration n'a rencontré ni plus de zèle ni plus de dévouement de la part de ses agents, que pour l'exécution des mesures ordonnées pour alléger la misère publique en Irlande.

Cela dit, je propose que la chambre vote les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses déjà faites; qu'elle autorise l'Echiquier à faire de nouvelles avances, et enfin qu'elle alloue une somme de 50,000 liv. destinée à l'exécution des travaux publics dans ceux des districts trop pauvres pour en supporter les frais. Ces mesures auront pour effet de convaincre le peuple irlandais que la législature n'est pas insensible à ses maux, et qu'elle ne négligera aucun effort, aucun sacrifice pour en alléger le poids, comme du reste il est de son devoir de le faire.

Après une discussion assez longue dans laquelle lord Lincoln, secrétaire d'Etat pour l'Irlande sous le ministère Peel, a défendu le mode d'exécution qu'ont reçu les mesures ordonnées par le gouvernement, et plusieurs membres irlandais ont déclaré que les propriétaires d'Irlande sont prêts à seconder les efforts du gouvernement pour venir au secours des populations, les diverses propositions ont été adoptées, et la chambre a ordonné que le rapport lui serait présenté le lendemain.

Dans cette même séance, M. Hume a de nouveau appelé l'attention du gouvernement et de la chambre sur les événements de Cracovie et de la Gallicie. Il a demandé la production des correspondances diplomatiques échangées entre la cour britannique et les trois puissances protectrices. M. Hume a attribué à l'absence d'un consul anglais à Cracovie la violation du traité de Vienne.

La motion, appuyée par M. Milnes, a été combattue par lord Palmerston. Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères a déclaré qu'il était impossible de nier la violation du traité de Vienne résultant de la dernière occupation de Cracovie. Il a ajouté que l'Angleterre était décidée à tenir la main à l'exécution de ce traité. « J'espère, a-t-il dit, que les gouvernements d'Autriche, de Prusse et de Russie n'oublieront pas que si le traité de Vienne n'est pas valable sur la Vistule, il pourrait être également invalide sur le Rhin et sur le Pô. » Le noble lord a terminé par l'assurance que le gouvernement ferait toutes les représentations nécessaires pour faire respecter les dispositions du traité. Sur cette déclaration M. Hume a retiré sa motion.

Le Globe de Londres semble démentir la nouvelle donnée par le Standard de la prochaine dissolution du parlement. Il est, en effet, très-probable que l'assertion de cette dernière feuille est dénuée de fondement ou, tout au moins, prématurée.

bien du prince Potemkin, de son talent pour la guerre et de notre campagne de 1788, j'aurais été écrasé de payans, de roubles et de diamants. Je crois que Paul 1^{er} m'a su de même gré de n'avoir pas profité de l'amitié intime et de la confiance de sa mère pour en abuser et obtenir une somme très-considérable des prétentions de la maison de Massalsky qui m'avaient été abandonnées, et que c'est ce qui l'engagea à m'accorder une pension de mille ducats. Pour donner une idée de l'amour de la justice dont est possédé cet être extraordinaire à qui l'on a tourné la tête, je citerai sa promptitude à cette occasion. Je lui écrivis à son avènement que, comme il était fort aisé d'être délicat quand on est riche, je n'avais pas sollicité 3,000 ducats que M. de Stackelberg, le seul qui avait connaissance de cette affaire-là, m'avait accordés, quoique ce fût l'objet de mon premier voyage en Russie, et que du reste, il ne trouverait aucun renseignement là-dessus. Heureusement cet ancien ambassadeur arriva à Pétersbourg. On lui en parla, le lendemain il a une attaque d'apoplexie. Poste pour poste, je reçois ma pension; de sorte qu'avec cela et 1,500 florins de rente que je me suis faits de ma terre d'Iphigénie en Tauride, j'ai plus de la Russie, que je n'ai pas servie, et de distinction de la Prusse que j'ai desservie, que de l'Autriche que j'ai trop bien servie.

Quant à la paix de Lunéville, voici en quoi elle lui fut favorable. Il revint en Bavière, comme prince dépossédé de la rive du Rhin, une indemnité qu'il appela son *indignité* « à cause de l'abomination de voler l'empire. » Le village d'Edelstetten lui échut en partage avec une abbaye et des chanoines. Etait-ce malice ou hasard? on lui donna les plus jolies chanoines d'Allemagne. Voilà notre nouveau seigneur qui oublie ses intérêts et ne songe plus qu'à leur plaisir. Nous retombons dans les aventures. Sa petite souveraineté est infestée de brigands; il veut les chasser avec sa canne, on le couche en joue, et ses chanoines effrayés l'entraînent par le pan de l'habit.

« Ma petite armée voulut courir après; mais comme j'appris que cette bande de treize petits tyrans brûlait aussi quelquefois les maisons, je l'en empêchai. D'ailleurs ils ne restaient jamais un jour sous la même juridiction. Ils passaient sous celles de mes voisins les électeurs de Bavière et de Wurtemberg; et comme il n'y a ni police ni maréchaussée dans ce pays-là, où le margrave de Bûrgau, mon autre voisin, n'a pas même autant de soldats que moi, ils peuvent s'amuser comme cela tant qu'ils voudront.

« Quel moment intéressant que celui de mon inauguration! Heureusement que mes sujets ne sont pas nombreux, car ils m'auraient usé la main en me la baisant ainsi que l'exige la cérémonie. Mais ils me la seraient en même temps ces bons Souabes et j'aurais les yeux au ciel pour mon bonheur. Moi, de mon côté, un peu par charlatanerie, car il n'y avait pas de danger (et alors je l'aurais fait par humanité), je gardais la main des vicillards jusqu'à ce qu'ils fussent tous descendus des gradins de mon petit trône.

« Quoique je voulusse échapper aux tristes adieux de part et d'autre de mes adorables chanoines et de ces excellents habitants de mon bon gros village, je ne pus surprendre ma garde qui veillait aux barrières du Louvre, et comme du côté de Guntzbourg, il n'y a pas loin de ma capitale aux fron-

tières, je les trouvai rangés à une heure et demie du matin, avec toute la musique turque qui ne se contentant pas du tapage qu'elle me faisait au réveil, à la parade et à la retraite tous les jours, y en faisait encore autant. Cela cependant et trois salves de mousqueterie, quoique tirées au nez de mes chevaux qui en manquèrent de me casser le cou, firent le plus bel effet du monde pendant la nuit la plus obscure et une pluie à verse.

« Ainsi mon départ fut étonné. Je ne sais s'il en coûta quelques larmes à mes anges de chanoines, mais tout ce qui était levé dans la maison et dans la rue, et mes jolis et bons soldats en répandant ainsi que moi, et mes gens, Ismaël compris, qui versait des larmes aussi noires que sa figure.

« Quelques *Unser Prinz soll leben* prononcés alors, ainsi qu'à mon inauguration, d'une voix un peu sourde et concentrée, me touchèrent bien plus que tous les *vivat* dont en d'autres temps l'on m'avait étourdi les oreilles. Que de choses attendrissantes pendant mon séjour! Je voyais quelques petits ingrats pour l'abbesse, ce qui prouve que si même parmi les Souabes, les plus honnêtes gens de l'Europe, il s'en trouve, il doit y en avoir une terrible quantité dans le monde. Je voyais les justes regrets de l'abbesse de la perte de sa domination et de sa fortune, et je ne m'en serais jamais consolé si je ne m'étais pas emparé de l'une pour réparer les malheurs de l'autre, en la rendant elle et ses chanoines trois fois plus riches qu'elles ne l'étaient. Si celles-ci avaient été laides, dédaigneuses, dégoûtées, intéressées comme elles le sont dans presque tous les chapitres, j'aurais 10,000 florins de rente de plus. Mais pourvu que ce que j'en tirerai remplace la vente de mes tableaux, dont le dernier paiement va finir, je serai fort content et continuerai à vivre dans mon *aurea mediocritas* avec mes 17,000 ou 18,000 florins de rente.

Maintenant qu'il a fait sa dernière folie généreuse, suivons-le à Vienne où le voilà fixé pour le reste de ses jours. Il va nous raconter l'existence paisible qu'il s'y est faite, et décrire le caractère du peuple au milieu duquel il vit.

« Il n'y a pas quatre ans que la flatterie et l'intrigue sont venues s'établir à Vienne. On ne connaissait pas les sottises cantates de louange, ni les battements de mains, ni les articles de gazettes, ni les portraits, etc. Cette cour-ci avait eu la gloire de ne ressembler à aucune jusqu'alors. On adorait Marie-Thérèse, on aimait Joseph II, sans le leur dire. La première forçait à l'enthousiasme; le second à l'estime. Cependant on ne leur faisait grâce de rien; ils le savaient et ne le trouvaient pas mauvais.

« L'imagination est si bien ici une plante hétérogène, que trois ou quatre que je connais qui en ont, sont fous. Il y a trop de dénigrement sans doute, mais beaucoup de bonhomie. Ni tracasseries ni commérages: les vieilles femmes et les dévotes même ne sont pas méchantes. Le dénigrement dont je parle est sur des choses, des ouvrages ou des actions qui seraient admirées ailleurs; mais ici l'on ne sent pas le bonheur de l'enthousiasme.

« Il y faudrait des écoles d'admiration. Peut-être que des étrangers, dans la première éducation, à force de mettre sous les yeux des jeunes gens les plus beaux traits dans tous les genres, finiraient pas les échauffer.

« Ici l'on a tous les talents; mais souvent c'est la ressource des gens qui pensent peu. L'Allemand, auquel on s'est remis dans la conversation,

Nouvelles et faits divers.

La France algérienne annonce qu'elle suspend sa publication, jusqu'à ce que le gouvernement ait accordé la liberté de la presse en Algérie, ou un règlement qui lui trace régulièrement la conduite qu'elle doit tenir.

Son rédacteur en chef, va se rendre à Paris pour y solliciter avec ardeur et par tous les moyens légaux, la prompte exécution d'une de ces mesures.

Afin que sa voix soit plus forte et mieux écoutée, il prie tous ses confrères d'Afrique de lui donner leur procuration motivée.

— Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a pris congé du roi. Il cesse décidément ses fonctions.

— On écrit de Berlin, 16 août :

Des lettres de Paris arrivées ici il y a une quinzaine de jours, avaient maudé qu'il avait paru sur différents points du littoral nord de l'Afrique des aventuriers allemands qui avaient l'intention de susciter des ennuis au gouvernement. Ces jours-ci, le *Journal des Débats* a publié un article dans lequel il est dit qu'un de ces aventuriers, un comte de Reichenschach originaire de Silésie, avait été arrêté comme suspect d'entretenir des correspondances avec Abd-el-Kader; ce journal donne à entendre qu'il sera probablement traduit devant un conseil de guerre. Quoi qu'il en soit, on pense généralement ici que notre gouvernement ne fera aucune réclamation, mais qu'il abandonnera à leur sort ces aventuriers, qui vont s'imprimer imprudemment dans les affaires des gouvernements étrangers. En revanche, les journaux français parlent avec beaucoup d'éloge d'un autre Prussien, M. de Grabow, petit-fils du célèbre comte de Chasot. M. de Grabow, qui servait autrefois dans les gardes prussiennes, a pris son congé, il y a plusieurs années, pour aller faire fortune en Algérie, où il fut très-bien accueilli. Après avoir été employé pendant quelque temps dans l'état-major des princes français, il vint d'obtenir le commandement de la petite forteresse de la Calle, d'où il a envoyé ici plusieurs rapports très-intéressants.

— Il vient de surgir à Königsberg un incident politique qui soulève une importante question de principe: un catholique-allemand ayant été élu député à la diète provinciale, le gouvernement d'abord a refusé de ratifier cette élection en se fondant sur un prétendu vice de forme, mais, en réalité, à cause de la secte à laquelle appartient ce député; mais le même candidat ayant été réélu à une seconde épreuve, le président supérieur (gouverneur) de la province, s'est vu forcé de déclarer, sans plus de détours qu'aux termes d'un ordre de cabinet du 28 mai dernier, un catholique-allemand ne peut être ni député aux états ni même électeur. Alors les électeurs de Königsberg ont péremptoirement refusé de procéder à une troisième épreuve, et ils ont décidé qu'ils feraient parvenir une adresse de remontrance au roi et qu'ils informeraient du fait les électeurs des autres cercles: ils ont en même temps demandé au président supérieur commandant de l'ordre de cabinet, afin d'en examiner la constitutionnalité.

— La chambre des pairs, après avoir constitué son bureau, a levé sa séance publique, et s'est formée en cour de justice pour entendre le rapport de M. Laplagne-Barris sur l'attentat du 29 juillet. Conformément aux conclusions de ce rapport, la cour s'est déclarée compétente pour juger Joseph Henry.

Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* publient les interrogatoires subis par le régicide Joseph Henry devant la commission de la cour des pairs. Ces interrogatoires confirment tout ce que nous avons publié sur ce malheureux et sur son acte de folie. Il voulait mourir, mais il n'avait pas le courage de se tuer. Il a voulu que la main de la justice le frappât. Il a tiré ses deux coups des deux mains, au hasard. Il ne tenait pas à toucher le roi. La démonstration suffisait, selon lui, pour que le résultat fût le même. Chacun des pistolets était chargé d'un lingot sans bourre, ce qui revient à dire que le lingot a pu tomber du canon. Il y avait une forte charge de poudre avec bourre. — Le lingot qui devait exister dans les pistolets n'a pas été trouvé, mais on a trouvé les bourres.

— On lit dans *l'Echo d'Oran*, du 8 août: « Ainsi qu'on l'a déjà dit, le forcené qui a tiré sur le roi a un fils servant en Afrique. Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt, ni sans compassion les renseignements suivants que nous avons puisés à une source authentique :

« Le sieur Charles Henry, fils de l'accusé, est sergent au 1^{er} bataillon léger d'Afrique, et sert dans la province d'Oran depuis plus de deux ans. Entré au service à l'âge de dix-huit ans, le 24 mai 1839, comme enrôlé volontaire dans le 20^e régiment d'infanterie légère, il arriva rapidement aux grades de caporal et de fourrier; en 1841, il appartenait déjà à une compagnie d'élite. Ennuyé de la vie oisive de garnison, il fut, sur sa demande et par décision ministérielle, envoyé avec son grade dans le 1^{er} bataillon léger d'Afrique, en janvier 1844. Ses premiers soins furent de se livrer avec

de l'urbanité que le règne de François I^{er} avait apportée avec lui. Les tutoiements parmi les femmes, l'organe que cette langue nécessite, ont ramené la grossièreté dans le monde. On ne rit même décemment qu'en français. Les vieux seigneurs et les vieilles princesses, accoutumés à le parler depuis cinquante ans, sont les seuls polis. Quand le gousier et l'idiome autrichiens s'en mêlent, qu'on juge ce que c'est qu'une gaieté ou une discussion dans ce pays-ci.

« Il y a de l'étoffe ici, mais il faudrait l'approprier. Il y a du dessin, mais il faudrait du verbiage; il y a du corps, mais il faudrait une machine électrique pour en tirer des étincelles. Il n'y a pas de pays où un spectacle français soit plus nécessaire; il contribue à l'éducation, au ton, au goût, au maintien et à l'intonation même de la voix. On n'est pas assez militaire ici pour en passer de tout cela.

« Quelle idée peut-on avoir de l'honneur d'un pays où le fils aîné d'une grande maison ne peut point servir. Il doit conserver ses jours pour faire des enfants aussi sots que lui, dont le premier est destiné aussi à être un méchant qui aura peur du feu.

« Toutes ces réflexions ne sont pas étrangères à ces fragments de ma vie peu intéressante, peu significative, peu importante, mais agréable. Il faut bien que je dise que ma maison couleur de rose comme mes idées est la seule ouverte dans Vienne. J'ai six plats à dîner, cinq à souper. Arrive qui veut s'asseoir qui peut. Quelquefois lorsque les soixante personnes qui la fréquentent arrivent et s'y rencontrent en même temps, mes chaises de paille n'y suffisent pas. On s'y tient debout en flux et reflux comme au parterre, jusqu'à ce que les plus pressés s'en aillent.

« Il s'y trouve toujours quelques causeurs parmi les étrangers, seuls sociables; car il n'y a point de naturels du pays. Cela roule sur la Pologne, la Russie, l'Angleterre, peu sur l'Italie, peu sur l'ancienne France, point du tout sur la nouvelle, comme de raison. Je ne vais ni à la cour, ni aux assemblées; je refuse les grands dîners, je vis fort content.

« J'aime assez à faire le beau dans les rues de Vienne, à cheval derrière la voiture de l'empereur, aux grandes cérémonies où je remplais le grand-chambellan. J'arrange avec assez de coquetterie mon collier et mes rubans, ce que Roger Damas appelle d'une manière si aimable le *bouquet de l'honneur*.

« Depuis quatorze ans j'ai laissé là mon uniforme de lieutenant-général (4); j'en porte un de régiment. Quand, comme prince chambellan, j'ai la commission de porter ou plutôt de soutenir les enfants de l'empereur au baptême, on me demande pourquoi, puisque toute la cour est en grand gala, je réponds: Je me suis fait archiduc. De même, ne voulant point demander d'être conseiller d'Etat, et d'un autre côté porter la clef de chambellan, qu'on a prodiguée à des espèces et à de soi-disant gentilshommes, j'ai supprimé, c'est plus court. Je me suis fait ainsi moi-même conseiller d'Etat intime et actuel, sans intimité et sans actualité.

(La suite prochainement.)

(4) Le prince écrivait ces lignes quelque temps avant sa dernière promotion.

ardeur à l'étude de la langue arabe, qu'il parle et écrit parfaitement. A la fin de la même année, il était employé au bureau arabe de Taret, d'où il passa à celui de Mascara. Appelé à Oran, il fut attaché, le 1^{er} août 1845, comme secrétaire-archiviste, à la direction des affaires arabes de la province, où il s'est toujours fait remarquer par son intelligence, son dévouement et une probité à toute épreuve. Ses mœurs sont très-douces.

«Le désespoir de cet excellent jeune homme fait mal à voir. Espérons que l'avenir qu'il avait conquis par des services utiles et par une conduite exemplaire ne sera pas compromis. Il nous disait ce matin qu'il était allé à Paris au mois de février dernier, qu'à son arrivée son père l'avait embrassé, puis qu'il lui avait dit, en le repoussant aussitôt : Tu viens m'assassiner ! Les jours suivants son père ne cessait de lui dire, sans motifs, au milieu d'une conversation, qu'il était venu pour le tuer. Il conçut tant de chagrin de l'état de son père, qu'il renonça à jouir de tout son congé et ne resta que vingt-deux jours à Paris.

M. B..., habitant d'Oran, nous a dit aussi : « Il y a trois mois que je suis allé à Paris ; Henry m'avait donné une lettre pour son père que j'ai vu quelquefois. Il m'a paru fou, et je l'ai dit à son fils à mon retour. »

— L'association des livres échangés de Paris, présidée par le duc d'Harcourt, a offert à M. Cobden, le héros de la ligue anglaise, un banquet auquel tout ce que Paris compte d'hommes éminents dans la science de l'économie politique, s'est fait un devoir et un plaisir d'assister. M. Cobden, en réponse au toast que lui avait présenté M. Horace Say, a répondu par cet autre toast : A l'union des peuples !

Voici quelques renseignements sur la récolte de 1846 : Le froment a généralement répondu à l'espoir du cultivateur, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. Si le seigle avait donné le même produit, le prix des céréales aurait baissé d'une manière très-sensible ; malheureusement il a donné peu de chose ; c'est une énorme perte pour les petits cultivateurs qui ne sèment du seigle que pour leur consommation particulière, seront obligés, quand cet approvisionnement sera épuisé, de manger eux-mêmes le froment qu'ils destinaient au marché.

Des bruits sinistres ont été répandus relativement à la récolte des pommes de terre. On peut les regarder aujourd'hui comme dénués de fondement. Les pommes de terre hâtives sont très-bonnes et très-abondantes. Les tardives, qu'il faudra récolter le mois prochain, n'ont pas une aussi belle apparence, mais elles se présentent assez bien dans les terrains lourds et humides, qui sont restés à l'abri de la sécheresse. Dans les terres sèches et sablonneuses, ces tubercules, trop puissamment excités par la chaleur, ont développé énormément leur feuillage et poussé des jets nombreux qui ont arrêté leur croissance.

L'avoine est excellente ; le sarrasin promet beaucoup. Tous les fourrages ont réussi : les navets sont déjà magnifiques. Les jardins ont été fort maltraités par la sécheresse.

Plusieurs journaux ont publié que la récolte du houblon serait extraordinairement bonne. Il était peut-être permis de nourrir cette espérance vers la fin de juin et même jusqu'au commencement de juillet ; mais aujourd'hui on a la certitude que le houblon ne donnera pas un tiers de récolte. Le manque d'eau a fait grand tort à cette plante, qui a jauni et s'est desséchée, comme brûlée par le feu. Si de fortes pluies ne tombent d'ici à quinze jours, la récolte sera presque nulle ; car, bien que les fleurs soient abondantes, elles restent petites et chétives. Tout porte à croire que le prix n'en baissera pas.

L'Ami de l'Ordre, journal belge, publie une lettre de M. Collart, cultivateur de Biesme, le plus grand cultivateur en pommes de terre de la province de Namur. Il n'hésite pas à considérer que les différents cas de réapparition de la maladie des pommes de terre qui sont signalés de temps à autre dans les journaux, lui paraissent des spéculations plutôt que des réalités, car, dit-il, la maladie ne peut surgir cette année avec la sécheresse existante.

Un journal suisse affirme, à propos de la maladie des pommes de terre, qu'en hersant ou en remuant la terre avec des pioches, la maladie de ces tubercules disparaît. Les journaux confirment que les agriculteurs qui ont recouru à ce moyen aussi simple que facile s'en trouvent bien ; leurs pommes de terre redeviennent saines, et les champs qui ne sont pas encore atteints sont préservés de la maladie. Il y a des agronomes qui coupent la fane avant de remuer la terre. On prétend que ce procédé vaut encore mieux. Les pommes de terre se développent néanmoins et même mieux qu'en leur laissant leurs feuilles. Au reste, dans bien des endroits, on se sert depuis un très-grand nombre d'années de cette fane pour la donner comme nourriture au bétail.

On était, depuis le mois de septembre 1845, sans nouvelles du navire le *Walter Scott*, parti de Québec (Canada) pour Limerick (Irlande). Ce navire, assailli par une tempête de vent et de neige, paraît avoir été jeté sur la côte du Labrador. Après avoir passé le reste du coup de vent, attachés au mat, pour ne pas être enlevés par les lames qui déferlaient sur le bâtiment, et au bout de quarante huit heures, le capitaine et l'équipage firent un radeau, au moyen duquel ils gagnèrent la terre. Après cinq jours de marche, sans rencontrer aucun secours, ils furent recueillis dans l'état de dénûment et de faiblesse le plus complet. Des dix-huit personnes qui composaient l'équipage du *Walter Scott*, le second capitaine et un matelot ont seuls survécu à cet horrible naufrage.

Le célèbre navigateur anglais, M. Ross, est arrivé le 23 juillet de Stockholm à Copenhague, dans son petit cutter le *Mars*, qui jauge seulement quatre tonneaux, et qui n'était monté que par lui-même et un seul marin. M. Ross a exercé, à Stockholm, pendant quatre années, les fonctions de consul-général d'Angleterre en Suède, et il vient de se démettre de cette charge, pour entreprendre, quoiqu'il soit déjà âgé de plus de soixante dix ans, un nouveau voyage au cap arctique. Cette expédition, pour laquelle M. Ross fait actuellement construire deux bâtiments, dont un à vapeur et l'autre à vapeur, partira de Londres vers la fin de l'été.

Des lettres de Reikiavik, capitale de l'Islande, reçues par la voie de Norvège et portant la date du 24 juin dernier, annoncent que depuis le 2 du même mois, l'Hécla était tranquille, et que le Geyser, source thermale, dès le commencement de la dernière longue éruption de l'Hécla, était entièrement tarie, venait de recommencer à jaillir et à donner de l'eau aussi chaude et avec la même abondance que par le passé. Les savants Danais et Allemands qui étaient arrivés à Reikiavik, n'avaient pas encore pu commencer leurs recherches sur l'Hécla, à cause des pluies torrentielles et des épais brouillards qui régnaient sans cesse dans la contrée où se trouve ce volcan.

Un incident électoral. — Avant-hier, à l'hôtel de ville de Bruxelles, trois électeurs de la garde civique se présentent pour élire deux officiers dans une compagnie, un capitaine et un lieutenant. M. le conseiller communal Van Doornik, qui présidait le bureau, a soin d'avertir les électeurs, que, d'après la loi, commencera par l'élection de l'officier du plus haut grade, qui était le capitaine. Fort bien ; le résultat du scrutin est que M. X... est élu capitaine à l'unanimité des trois votants. Mais à l'instant même ces trois électeurs protestent et déclarent qu'il y a erreur ; qu'ils ont entendu nommer M. X... lieutenant et non capitaine. Le bureau répand que toute les formalités ayant été remplies selon le vœu de la loi, l'élection doit être maintenue et qu'il va être procédé à la nomination d'un lieutenant. On fait encore observer aux trois électeurs, qu'ils peuvent fort bien nommer au grade de lieutenant le même candidat qui alors aurait le droit d'option. Bref, après quelques pourparlers, les opérations électorales continuent ; mais les électeurs sont devenus plus nombreux, ils sont dix au lieu de trois, et après deux tours de scrutin et un ballottage il se trouve que M. X... le candidat primitif, n'est pas élu lieutenant, et probablement il se contentera du grade de capitaine. Par contre, celui que les trois premiers électeurs étaient certains de faire proclamer capitaine à l'unanimité, n'a pu même être élu lieutenant. Cette déconvenue a contrarié les uns et beaucoup égayé les autres.

— La ville et la partie allemande du canton de Fribourg viennent d'être sérieusement alarmées. Le commandant de l'école d'artillerie de Thoum avait prévenu le gouvernement de Fribourg de son intention de conduire sa batterie en promenade militaire, et qu'à cette occasion il pourrait toucher le territoire du canton. Or, voici que le 30 juillet après-midi, on entendit du côté de Nuenegg, frontière du canton de Berne, des détonations d'artillerie, et les habitants des fermes fribourgeoises voisines se virent tout-à-coup exposés à des projectiles de différents calibres et de plusieurs espèces. La maison de campagne de M. Weck fut percée de part en part par un boulet de canon ; un obus tomba sur le lit d'un malade, tout près de sa tête, tandis qu'une multitude de boulets passaient au-dessus des toits du village. L'alarme fut générale dans le pays. Bientôt des courriers arrivèrent à Fribourg, ce qui porta les autorités à prendre des mesures défensives. Le *landsturm* des campagnes s'assembla de son propre mouvement au son du tocsin. Le canton de Fribourg a fait porter au conseil de guerre fédéral sa plainte du procédé du chef de l'école d'artillerie de Berne, et il est plus que probable que la diète elle-même aura à s'occuper de cette affaire.

— Un de ces hommes roulant, à travers les rues de Paris et de la banlieue ; une charrette à bras chargée de fruits et de légumes, rentrait hier à Paris par la barrière d'Enfer ; dans sa charrette, veuve de toute espèce de comestible, une femme était étendue la face vers le sol et paraissant dormir profondément. Au moment où il se disposait à franchir la grille d'octroi, les préposés s'approchèrent de la charrette. « Faites attention dit l'homme, c'est mon épouse que j'emène dans un bel état ! Merci, tous les tonnerres du bon Dieu ne seraient pas capables de la réveiller, mais nous comptons à la maison.

En parlant ainsi, il s'était remis en route, et déjà il gagnait la chaussée intérieure de Paris, lorsqu'un des commis, vieux renard devenu chauve sous le harnais, se ravisa, courut à l'homme, et arrêta la charrette, voulut voir la dormeuse d'un peu plus près. « Quand je vous dis que c'est mon épouse, et qu'elle a le vin si dur qu'elle n'entendrait pas le bon Dieu tonner ! fit le mari. — A la bonne heure, répondit le commis, mais il me semble sentir un parfum d'esprit de vin. — Je le crois parbleu bien ! Elle en a assez absorbé pour le sentir, la coquine ; prenez garde, si vous approchiez des allumettes chimiques le feu y prendrait. »

Le préposé allongea le bras : « Halte-là ! mon officier, clama le mari ; jen de main, jeu de vilain ! La particulière peut-être fautive, mais c'est mon épouse, et ça ne regarde que moi ! » Mais le commis repoussa l'homme, et saisissant la robe de la femme, qu'il releva le plus décentement possible, il découvrit une outre très-ingénieusement construite, qui ne contenait pas moins de cent livres d'esprit de vin.

L'homme à la charrette a été envoyé à la préfecture, et quant à son épouse, on l'a mise au frais.

LISZT SUR LE PRÉ.

C'en est fait ; l'art du pianotage vient de réaliser un grand progrès. Il faut en prendre le deuil.

Bouchons-nous les oreilles avec du coton noir. A qui voulez-vous que nous soyons redevables de ce progrès, si ce n'est à Liszt, au grand Liszt, à l'homme qui a fait construire, non loin de la barrière Montparnasse, un hôtel des Invalides pour les ménagères devenus vieux.

Jusqu'à présent on ne jouait du piano que dans l'intérieur des maisons. Quand on demandait la cause de ce fait bizarre, les pianistes alléguaient des raisons de sonorité. J'avoue que ce prétexte m'avait toujours paru spécieux, et j'aimais mieux croire que c'était un reste de pudeur qui engageait les pianistes à chercher les recoins des appartements pour se livrer à leurs exercices.

Grâce à cette considération, toute sympathie n'était pas éteinte dans mon cœur pour ces virtuoses. J'espérais toujours qu'ils reviendraient à de meilleurs instruments.

Parmalheur Liszt est venu, et il a traité cette pudeur de préjugé perruque. Dans un concert donné à Brühl en Autriche, Liszt n'a pas craint de jouer du piano en plein air, devant deux mille personnes. Il a joué au milieu d'un pré, à la face du soleil, à la face du bon Dieu... et Dieu ne l'a pas condamné à brouter l'herbe du pré, pendant sept ans, comme cela arriva à Nabuchodonosor ! Grand Dieu ! les jugements sont remplis d'équité ; mais je ne comprends pas la clémence envers Liszt !

Voilà pourtant ce que les journaux de musique appellent un progrès du piano.

Maintenant que le premier pas est fait, on jouera de cet instrument en plein champ et la cornemuse se verra détronée.

Ce n'était donc pas assez de rencontrer des pianos dans toutes les maisons, d'en trouver à tous les étages et à tous les appartements ; on va même quand on allait se promener dans la campagne, échappait-on à cette édémie de clavecins, pourvu toutefois qu'on ne se dirigeât pas du côté de la barrière Montparnasse où se trouve l'hôtel des Invalides que vous savez.

Partout ailleurs il était rare qu'une sonate vint vous surprendre à l'ombre des saules, *all' ombra del salice*, comme dit Desdémone, cette victime de la jalousie mise en musique.

Quelquefois on entendait la musette de M. Houssaye, lorsqu'il se promène dans les environs avec son galoubet, qui ne le quitte jamais, comme le violon d'Arnal dans les *Frères Dondaine*, qui n'abandonne jamais son maître. Alors on en était quitte pour changer de saule.

Mais que faire contre une multitude d'apprentis pianistes qui s'en vont étudier dans la campagne sous prétexte de reproduire les harmonies de la nature, le bruit du vent dans les feuilles, le petit aboiement du cri-cri et la cavatine de la grenouille ; bref toutes les fadaises de l'école panthériste, inventée par Liszt ?

La fuite deviendra impossible ; il y aura soixante clavecins dans l'île Saint-Ouen et des myriades d'épinettes dans la plaine Saint-Denis.

Il n'y avait déjà autour de Paris que trop de rapins qui montaient à âne, sous prétexte de dessiner des arbres. Dieu veuille que les pianistes agricoles n'imaginent pas de s'installer sur les arbres mêmes afin d'entendre de plus près et de mieux reproduire le chant des oiseaux !

On sait que l'école panthériste reproduit n'importe quoi sur ses instruments, le cri du porteur d'eau ou le craquement des bottes d'un homme qui monte un escalier.

Ah ! j'y comprends maintenant pourquoi les femmes de la Thrace déchirèrent Orphée au fond des bois. Orphée, non content de jouer de la lyre chez lui, en jouait encore à la campagne. Orphée avait probablement fondé une école de lyres panthéristes ; c'était le Liszt de son époque.

(Charivari.)

VARIÉTÉS.

LE MINISTÈRE DE COLBERT.

Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

On retrouve d'ailleurs dans la jeunesse laborieuse de Colbert les traditions d'une famille vouée au gain. Son père le tire de l'école avant la fin de son éducation littéraire, et l'envoie successivement à Paris et à Lyon pour le former au commerce. Le jeune homme revient à Paris, entre en qualité de clerk chez un notaire, puis chez un procureur au Châtelet, nommé Biterne.

Après ce triple apprentissage du négoce, de la jurisprudence civile et de la procédure, il débute dans la vie administrative en acceptant une place modeste qui lui est offerte dans les bureaux d'un sieur Sabatier, trésorier des parties casuelles, c'est-à-dire receveur des droits perçus à la mutation des offices. Dans ces divers emplois, la régularité de sa conduite, son intelligence et son caractère également solides sont remarqués par des personnages puissants ; enfin en 1649, à l'âge de trente ans, il se trouve introduit, par l'entremise d'un de ses parents, dans la maison d'un homme qui vient d'être frappé par une sentence d'exil perpétuel, et qui néanmoins sera bientôt le maître de la France : chez le cardinal Mazarin. Colbert est un de ces hommes pénétrants et résolus qui, dans toutes les situations, ont l'art de se rendre nécessaires. A peine au service du cardinal, il saisit, suivant la dédaigneuse expression de Fouquet, « la bourse et le cœur de son maître ; » sa correspondance nous le montre sous les aspects les plus divers, habile et zélé dans tous les rôles. Intendant, il flatte l'avarice du cardinal par l'économie de quelques écus ; agent politique, il déploie autant de subtilité que d'énergie contre les ennemis du premier ministre. Mazarin meurt. Louis XIV, impatient de régner, a besoin d'un conseiller discret qui fasse luire la lumière à ses yeux. Son choix s'arrête sur Colbert, que le cardinal mourant lui a recommandé, et dont il a pu apprécier par lui-même le zèle et les connaissances. Un homme admis à l'honneur de travailler confidentiellement avec le jeune prince ne devait pas tarder à obtenir publiquement ses entrées au conseil. Nommé successivement contrôleur-général des finances, surintendant des bâtiments, ministre du commerce et de la marine, pourvu de plusieurs charges accessoires, le fils du négociant de Reims devint bientôt, après le roi, le plus puissant personnage du royaume.

La fortune matérielle de Colbert ne fut pas moins prodigieuse que son avancement politique. L'abnégation n'était pas la vertu des fonctionnaires de l'ancienne monarchie, et l'intendant de Mazarin entendait trop bien le positif des affaires pour négliger ses intérêts personnels. A peine entré chez le cardinal, on le voit exploiter l'influence que lui donne ce puissant patronage. Vers 1650, un partisan nommé Jacques Charron, sieur de Ménars, qui, suivant la chronique, « de tonnelier et courtier de vins, était devenu trésorier de l'extraordinaire des guerres, » était menacé d'une taxe considérable à titre de restitution. Colbert, dit-on, le fit exempter, et, pour prix de ce service, obtint la main de sa fille, qui était une des plus riches héritières de la capitale. Ce coup de fortune n'empêcha pas l'intendant de glisser de temps en temps dans sa correspondance une phrase pour demander quelque petite abbaye d'environ 4,000 l. de rentes. Il ne perdit pas pour attendre, et reçut plus tard un bénéfice de 8,000 livres. Six ans de service chez le cardinal lui suffirent pour procurer à ses frères, oncles et cousins, des postes lucratifs ou de riches bénéfices. Lui-même reçut gratuitement la charge d'intendant du duc d'Anjou, dont il tira 40,000 livres, celle de secrétaire des commandements de la reine à venir (le jeune roi n'était pas encore marié), fonction honorifique qu'un financier lui acheta 500,000 livres, plus 20,000 livres de pot-de-vin à Mme Colbert. On sait que Mazarin, dont la rapacité était scandaleuse, entreprenait à son compte la fourniture des vivres de l'armée. Quoique blâmé en principe ce genre de spéculation, Colbert en était l'agent nécessaire, et il y dut trouver personnellement des bénéfices considérables. Lorsqu'à son tour il tint dans sa main la fortune de la France, il n'abusait pas trop de sa position. On le trouve modéré lorsqu'on le juge par comparaison avec ses devanciers. Il résulte du compte établi par M. Clément, que ses traitements avoués ne s'élevaient pas à plus de 70,000 livres ; mais ce qu'on a conservé du registre des ordonnances de comptant contient une note ainsi conçue : « Au sieur Colbert, pour gratification, en considération de ses services, et pour lui donner moyen de me les continuer, 400,000 livres. » Il paraît démontré en outre que le ministre recevait des dons annuels de la part des états provinciaux. Bref, après avoir établi richement six fils et trois filles, Colbert laissa une fortune évaluée en capital à 10 millions de livres, environ 30 millions de notre temps. Je me hâte d'ajouter que jamais homme d'Etat ne légittima sa fortune par une plus grande application à ses devoirs. Pendant les vingt-deux ans de son ministère, il travailla régulièrement seize heures par jour !

Les attributions de Colbert empièteraient actuellement sur tous les ministères. Le département des finances, dans ses diverses dépendances, formait le fond de sa charge. Intendant particulier du roi, il devait administrer la fortune de son maître et pourvoir aux dépenses qui constituaient aujourd'hui la liste civile. Contrôleur-général des finances de l'état, la répartition et le recouvrement des impôts, les emprunts, les beaux et les marchés, les monnaies, le paiement des rentes, des pensions et des services actifs, étaient de son ressort. Le chancelier de France était alors le ministre en titre de la justice ; néanmoins Colbert, homme du roi et jaloux de tout rapporter au roi, dirigeait les grands travaux de législation. La forte organisation de Colbert dispensait d'un ministre des cultes ; cependant la puissance supérieure de l'église, ce qu'on appelait alors les affaires générales du clergé, revenait à Colbert. Dans le ressort de l'instruction publique, le sacerdoce et l'université se disputaient, comme on sait, l'éducation de la jeunesse : le gouvernement surveillait la lutte sans intervenir ; mais la partie élevée de ce ministère, l'instruction supérieure, les académies, les bibliothèques, les encouragements aux savants et aux littérateurs, étaient le beau côté des emplois de Colbert, et, pour ainsi dire, la récréation de ce grand homme. Il n'y avait pas alors de ministre spécial pour l'ensemble des relations extérieures : la diplomatie politique était confiée à des hommes d'une expérience consommée, d'une autorité généralement reconnue, comme Pomponne ou Lionne ; les traités de commerce et les consulats étaient dans les fonctions de Colbert, qui correspondait directement avec les ambassadeurs. Les occupations les plus importantes du ministère de l'intérieur, c'est-à-dire la police générale du royaume, les postes, et les rapports avec les intendants et les magistrats civils des provinces, regardaient également l'homme infatigable. Il exerçait en outre, d'une manière directe, le gouvernement, c'est-à-dire l'intendance provinciale de Paris, de l'Ile-de-France et de l'Orléanais. Le ministère de la guerre proprement dit appartenait à Louvois, mais ce département avait alors moins d'étendue qu'aujourd'hui ; on en détachait presque toute la comptabilité : l'entretien des fortifications, la solde des troupes, les vivres, les étapes, l'entretien de l'artillerie, les poudres et salpêtres, en ce qui concerne la partie financière de

ces services, revenaient de droit au contrôleur de la fortune nationale. Ce qui forme aujourd'hui le ministère des travaux publics rentrait alors dans la surintendance des bâtiments, l'une des charges de Colbert. La construction des palais royaux et des édifices publics, des routes, des ponts, des canaux, des arsenaux, des ports de mer, était dirigée par lui avec un zèle qui transformait parfois l'administrateur en artiste. L'agriculture, le commerce et l'industrie étaient la préoccupation capitale de Colbert, et sur ce terrain il était roi absolu. Toutefois, le service qui lui demanda le plus de temps et d'application fut celui de la marine et des colonies, dont il surveilla jusqu'aux détails les plus minutieux. De compte fait, à l'exception de la diplomatie purement politique, de la direction militaire des armées, de la chancellerie et de l'université, toutes les affaires qui sont aujourd'hui réparties entre neuf portefeuilles revenaient à Colbert. On dira que l'administration au XVII^e siècle était moins compliquée, moins avancée qu'aujourd'hui. Sans doute elle était moins formaliste, moins paperassière : était-elle en réalité moins active ? Je n'ose prononcer. Quoi qu'il en soit, la tâche assumée par Colbert est effrayante à nos yeux. Pour y suffire, il fallut, non-seulement le zèle uni à l'ampleur de l'intelligence, non-seulement l'amour passionné du bien public : il fallut surtout une puissance de volonté, une solidité d'organisation vraiment phénoménales. Cette fureur de travail n'est pas toujours nécessaire pour faire un homme d'état. On peut heureusement devenir un bon ministre sans être un Hercule.

Dans l'immense courant des affaires confiées à Colbert, trois ordres de faits sont à distinguer : les finances, le commerce et la marine. Le déplorable état dans lequel le successeur de Fouquet trouva la France, effraie l'imagination. Le brigandage de tous les hommes qui participaient au mouvement des fonds publics, depuis le ministre jusqu'au dernier des agents fiscaux, avait réduit la classe infime de la population à une sorte de sauvagerie. Le royaume est si fort épuisé, est-il dit dans les remontrances adressées au roi vers les derniers temps de la Fronde, qu'il y a peu de personnes à la campagne auxquelles il reste un lit pour se coucher. Pendant les années suivantes quelques maisons de refuge pour les mendiants, des fois sévères contre le vagabondage, dissimulèrent le mal sans beaucoup l'atténuer. Deux mauvaises récoltes, et par suite un renchérissement excessif des grains, dès l'avènement de Colbert, mirent à nu des souffrances épouvantables. On vit, dans les provinces, les pauvres mourir littéralement de faim. Le Blaisois, le Vendômois, le Maine, la Touraine, le Berry, la Champagne, furent particulièrement désolés. Un document cité par M. Clément nous montre des malheureux sans lit, sans habits, sans linge, sans meubles, noirs comme des Maures, la plupart défigurés comme des squelettes, et les enfants enflés. Des bandes de paysans s'organisent pour le pillage, et loin de les effrayer, la menace qu'ils ont en perspective leur promet la fin de leurs maux. On mange l'herbe des chemins, on déterre les cadavres : on cite même des malheureux qui retardent leurs derniers instants en rongant leurs propres membres. Qu'on se souvienne qu'à cette époque de privilège, l'impôt pesait particulièrement sur les pauvres, et qu'on se fasse une idée des contributions sur lesquelles un ministre des finances devait opérer. Aussi, depuis la mort de Sully jusqu'à l'avènement de Colbert, on ne vit pas un moyen des contributions. Le revenu de chaque année était employé, non pas pour les besoins du présent, mais pour solder les avances obtenues sur les années antérieures. En conséquence, l'art du financier consistait à escompter l'avenir ; le plus considéré était celui qui savait obtenir des traitants les plus fortes avances sur les ressources éventuelles des années postérieures. M. Clément, qui a pris la peine de lire les quinze volumes écrits par Fouquet pour sa justification, a pu donner les détails les plus curieux sur les désordres de cette époque. La gloire de Colbert est d'avoir cherché l'augmentation du revenu dans l'accroissement de la richesse nationale. L'ensemble de ses réformes et jusqu'à ses erreurs administratives ne sont qu'une extension exagérée de ce principe.

Telle était, suivant M. Clément, la situation financière à la chute de Fouquet : « En 1661, la France payait 90 millions d'impôts, sur lesquels il en restait près de 35 à l'état, prélèvement fait des frais de perception et des rentes à servir. En outre, deux années du revenu étaient consommées d'avance. » Les états en matière de finance étaient si monstrueux, si généralement réprouvés, qu'un réformateur pouvait compter sur l'assenti-

ment populaire, autant que sur le prestige de la monarchie triomphante. Colbert, à peine connu de la foule, rencontra moins de résistance que Sully et Mazarin au fait du pouvoir. Une chasse aux larrons, comme disait le peuple, c'est-à-dire une enquête judiciaire, est ordonnée contre les hommes d'argent soupçonnés d'avoir abusé de la détresse du trésor. La chambre de justice atteint plus de cinq cents suspects, et fait rentrer en peu de temps 110 millions : expédient despotique, à peine excusé par le brigandage et l'insolence des spéculateurs de cette époque. Un coup plus hardi est la banqueroute faite à la bourgeoisie parisienne, opération déguisée sous le nom de révision des rentes, et qui procure une économie annuelle d'environ 8 millions de livres. Les contrats, en vertu desquels les octrois d'un grand nombre de villes ont été aliénés à des compagnies, sont cassés, malgré les réclamations des créanciers, malgré les doléances des villes qui protestent au nom de leurs franchises municipales. Les amendes contre les usurpateurs de noblesse, c'est-à-dire contre la plupart de ceux qui ont eu la naïveté d'acheter des titres nobiliaires, ramènent encore quelques millions. Les droits de ceux qui occupent les charges vénales sont également soumis à la vérification. Beaucoup de fonctions au moins inutiles sont supprimées avec des indemnités souvent insuffisantes. De là un double avantage pour le trésor, économie des intérêts qu'il fallait servir sous forme de traitement, et augmentation du nombre des contribuables en faisant rentrer sous le droit commun les familles exemptées de l'impôt, en vertu de leurs titres. Toutes ces mesures, parfois illégales, souvent cruelles, sont des expédients révolutionnaires auxquels le bon sens public applaudit. Le mal en est venu à cet excès où un traitement prompt et énergique semble nécessaire, même à ceux qui doivent en souffrir.

Soit que sous l'aspérité de ses formes le ministre cachât des sympathies généreuses, soit qu'il combattit les privilèges au seul profit du trésor, Colbert ne perdit pas de vue les intérêts des classes réduites à gagner le pain quotidien. Une des entreprises qui lui fit le plus d'honneur, bien qu'elle n'eût pas obtenu un plein succès, fut la réforme du système des tailles. De *personnelle* qu'elle était, Colbert aurait voulu que la taille devint *réelle*, c'est-à-dire proportionnée à la réalité de la fortune, sans distinction de noblesse ou de roture. Un tel projet n'était alors qu'une audacieuse utopie ; il devait soulever des difficultés insurmontables. L'exemption de l'impôt foncier était un des signes de la noblesse féodale. Le roturier payait, non pas comme citoyen, mais en qualité d'homme du roi ; le gentilhomme ne devait rien, parce qu'il s'appartenait à lui-même. Jusque dans les provinces de droit romain, où la contribution était assise par exception sur les terres, les domaines réputés nobles ne devaient rien au fisc royal. Comment faire comprendre au seigneur que lui, homme de qualité, devait se reconnaître le débiteur du monarque, tandis qu'un homme de rien obtiendrait l'exemption du tribut ? Après les résistances individuelles virent les protestations collectives des provinces. Il s'en fallait que l'impôt direct fût assis partout sur les mêmes bases. Les pays d'élection, taillables à merci, étaient bien moins favorisés que les pays d'état, dont le principal privilège était l'apparence du consentement aux charges publiques. Ces pays d'état, dont la population formait seulement le quart du royaume, ne contribuaient guère que pour un septième dans le produit des tailles. Comment égaliser les taxes dans les provinces nouvellement acquises, sans violer les contrats de réunion à la couronne française ? Ne pouvant atteindre le riche, Colbert s'appliqua du moins à dégrever le pauvre. Les tailles qu'il trouva à 50 millions furent abaissées d'un tiers ; son vœu était de les réduire à moitié. L'impôt excré du paysan, la gabelle, fut adouci et surtout simplifié dans sa perception. L'unique moyen de saisir les privilégiés était de multiplier les taxes de consommation. Colbert s'y décida, bien malgré lui sans doute, car il était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que l'enchérissement des subsistances, entraînant le haut prix de la main-d'œuvre, deviendrait funeste aux manufactures.

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi, 22 août, représentation n° 29.

Robert le Diable,

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

INCESSAMMENT, LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

L'Etoile de Séville.

Grand opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de M. Hypolite Lucas, musique de M. Balfe.

ANNONCES.

GRANDE FÊTE,

Vauxhall et autres Amusements,

DOELE à ROTTERDAM,

SAMEDI, 22 AOUT 1846.

La troupe équestre de M. Didier Gautier de Stockholm et la famille Bono, premiers Acrobates de l'Europe, déjà si favorablement accueillis dans ce royaume, y donneront une grande représentation. On représentera les **Fêtes de Venise**, de Nicoletti et Castellani. Une **GRANDE LUTTE**, par M. Bedui, athlète du midi, avec des amateurs, etc., dont l'affiche donne le détail. Un grand orchestre, dirigé par M. D. GOUDSWAARD, qui exécutera des Overtures, Symphonies et Harmonies, commencera à 7 heures, l'équitation et autres exercices à 8 1/2 heures.

THÉÂTRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

L'administration dudit Théâtre porte à la connaissance des parents et tuteurs qui désireraient faire admettre leurs enfants à la **Classe de Chant ou de Danse**, en qualité de choristes ou figurants dans les surnuméraires, qu'ils ont à s'adresser à M. B. PICARD, régisseur-général, demeurant rue dite *Denneweg*, section H, n° 106. L'on demande également pour l'orchestre un **Second Violon**, premier au besoin ; s'adresser au régisseur susdit. PS. Les lettres non-affranchies ne seront point reçues.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. ; tous les pots portent le bachel et la grille Mallard. Dépôt chez M. Cremat, coiffeur, et Kensburg, à La Haye ; Kerckhoff, à Amsterdam ; Ch. Conéke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Août.

	COURS 19 août.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito dito	94 1/2	94 1/2	94 1/2
Dito des Indes	—	93 1/2	—
Syndicat	—	—	—
Dito	—	39 1/2	—
Société de Commerce	173 1/2	172 1/2	173 1/2
Act. du lac de Harlem	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	—	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	108 1/2	—
Dito dito 1828 & 1826 5	—	105 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	—	—	—
Certificats au dit	—	70 1/2	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	—
Emprunt de 1840	—	90 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp. 5	—	88 1/2	—
Passive	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Espagne	—	—	—
Ardoins	—	29	—
Dito	—	37 1/2	—
Coupons Ardoins	—	19 1/2	—
Obligations Goull. & Comp	—	—	—
Dito métalliques	—	—	—
Dito dito	—	—	—
France	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre 5	—	—	—
Pologne	—	—	—
Actions 1836	—	—	—
Brésil	—	—	—
Emprunt à Londres 1840	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	45 1/2	44	44 1/2

Bourse de Paris du 19 Août.

	COURS 19 août.	OUVERT.	FERMÉ.
Cinq pour cent	—	122 10	—
Trois pour cent	—	82 90	—
Emprunt Ardou	—	83 1/2	—
Espagne	—	—	—
Nouv. dito	—	5 1/2	—
Passive	—	—	—
Naples	—	101 60	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dito active	—	—	—
Belgique	—	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 20 Août.

Métalliques, 5 % . — Naples, 5 % . — Ard., 5 % 19 1/2 . — Dette différée ancienne, . — Passive 5 % . — Lots de Hesse 62 1/2 . — Bourse (2 1/2 heures). Ardouin 19 1/2 . A.

Bourse de Londres du 18 Août.

3 % Cons. 95 1/2 . — 2 1/2 % Rill. 59 1/2 . — 4 % id. 94 1/2 . — Exp. 5 % 25 1/2 . — 3 % 36 1/2 . — Portug. 1 % 41 . — Russes 113 .

Bourse de Vienne du 18 Août.

Métalliques, 5 % 111 1/2 . — Lots de fl. 50 . — Lots de 250 . 126 1/2 . Actions de la Banque 157 3/4

LA HAYE, chez M. J. van Leuvenberg, Lage Nieuwstraat.
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveldt, de la
Beurs teeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Smeek Hoofdsteeg.

IMPORTANT.

LA PERTE DES DENTS RÉPARÉE.

SANS EMPLOI DE FIL D'ARCHAL OU DE MOYEN DE SUTURE.

DENTS DÉCHAUSSÉES AFFERMIES ET PLOMBAGE DES DENTS CARIÉES,

à l'aide du ciment marmoratum.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. JOSEPH RES, Chirurgien-Dentiste, a transféré son domicile rue Spuistraat, sect. S, n° 387.

M. Joseph Res, ancien Dentiste examiné par la Faculté, continue avec succès l'application de son nouveau système, pour la pose de dents artificielles et minérales, d'une manière incorruptible, ayant leur émail naturel et répondant à toutes les exigences de la mastication et de la parole. C'est un véritable et incontestable que la perte des dents, des plus beaux visages, gêne la prononciation et rend l'opération de la mastication incomplète, résultat qui fâche si déplorablement sur l'action importante d'une bonne digestion.

Une expérience de plusieurs années et de nombreuses leçons suivies avec persévérance auprès des meilleurs mécaniciens de Londres, ont mis M. Joseph Res en état de poser, suivant son système, les dents artificielles et minérales de manière à satisfaire toutes les exigences, ainsi qu'il le prouvent les certificats les plus authentiques. Dans les mille et mille circonstances qui se sont présentées pour faire l'application de son procédé, jamais il n'a manqué de succès. Les opérations, soit dans les poses des dents, soit dans le plombage des dents cariées, à l'aide du ciment marmoratum, dont il est le propriétaire exclusif. Ce ciment est appliqué, sans causer la moindre douleur, sans faire éprouver la moindre chaleur, la moindre pression dans la

bouche, et il rend les dents cariées aussi saines, aussi solides qu'elles l'avaient été auparavant.

L'emploi de son **Elixir Odontalgique** qui calme en un instant la douleur de dent la plus aiguë, rend inutile la pénible opération d'arracher les dents, et dont une goutte suffit pour arrêter les plus violents maux de dents, se vend chez lui par flacon, et certes aucune famille ne voudra être privée d'un remède si efficace.

Son **Dentifrice-Tincteur** qu'il vend également par flacon, est un remède sûr contre la mauvaise odeur de la bouche ou des dents, contre le scorbut et la carie qu'il prévient.

M. Joseph Res contracte des abonnements avec des familles; ainsi qu'avec chaque personne qui voudra l'honorer de sa confiance. Ses prix sont fixés avec une grande modération.

Il est à consulter tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour toutes les opérations qui concernent son art.

On est prié d'affranchir les lettres. Adresse; Spuistraat, Section S, n° 387, à La Haye.